

TERRITOIRE DE BELFORT



COMMUNE D'ANGEOT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 18 FEVRIER 2020

<u>Membres en exercice</u> : 11	<u>Présents</u> : 9	<u>Votants</u> : 8 ou 9
---------------------------------	---------------------	-------------------------

- ✓ Par suite d'une convocation en date du 11 février 2020, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, se sont réunis, le mardi 18 février 2020, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.
- ✓ Etaient présents : Pauline DONNA - François GIL - Chantal HIRTH - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER - Eric PERIAT.
- ✓ Absents excusés : Véronique BISSLER - Régis MONNIER.

- ✓ Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

Ordre du jour :

- 1/ Compte administratif 2019
- 2/ Compte de gestion 2019
- 3/ Affectation du résultat 2019
- 4/ Vote des taux d'imposition 2020
- 5/ Demandes de subvention 2020
- 6/ Budget primitif 2020
- 7/ Informations et questions diverses

La réunion a commencé par une présentation des missions des élus communaux, à certains habitants du village. Ils souhaitaient avoir des informations afin d'envisager une candidature aux prochaines élections municipales.

1 - Délibération : Compte administratif 2019

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019, comme suit :

	Sections		Total des sections
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes	217 248.53 €	9 925.82 €	227 174.35 €
Dépenses	174 945.53 €	38 524.12 €	213 469.65 €
Résultat 2019	42 303.00 €	-28 598.30 €	13 704.70 €
Résultat N-1 (report)	58 859.15 €	-739.12 €	58 120.03 €
Résultat clôture 2019	100 423.03 €	-29 337.42 €	71 085.61 €
Restes à réaliser 2019		41 982.88 €	

Monsieur Michel NARDIN, Maire n'a pas pris part au vote.

2 – Délibération : Compte de gestion 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune d'Angeot et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

↳ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

3 – Délibération : affectation du résultat 2019

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2019 comme suit :

Besoin de financement	71 320.30 €	(cpte 1068 - recette investissement)
Résultat de Fonctionnement reporté - excédent	29 102.73 €	(chapitre 002 - recette fonctionnement)
<i>(Résultat fonctionnement - besoin de financement)</i>		
Résultat d'Investissement - déficit	-29 337.42 €	(chapitre 001 - dépense investissement)

4 – Délibération : taux imposition 2020

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2020. A savoir :

- taxe d'habitation : 8,30 %
- taxe foncière (bâti) : 9,71 %
- taxe foncière (non bâti) : 30,23 %

5 – Délibération : subventions 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

Associations	Montant 2020
AFM	50.00 €
AFSEP	50.00 €
AGARPIF	100.00 €
ASNT	80.00 €
BRCL	80.00 €
JSP Rougemont	50.00 €
RANDONNEURS	200.00 €
THÉÂTRE	200.00 €
PYXIS	200.00 €
L'Angeloise	500.00€
Les amis de l'hôpital	50.00€
Les tigres du désert (4L trophy)	200.00€

Mr LOUVET n'a pas pris part au vote.

6 – Délibération : budget 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le budget primitif de l'année 2020. Il s'équilibre en section de fonctionnement à 219 000,00 € et en section d'investissement à 109 000,00 €.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal est d'accord avec la proposition de Monsieur le Maire.

7 – Points divers


→ PERMANENCE DU 15 MARS 2020

HORAIRES			
8H00 – 10H30	Bernadette MARTINATO	Céline OPPENDINGER	
10H30 – 13H00	Stéphane NAEGEL	Eric PERIAT	Pauline DONNA
13H00 – 15H30			
15H30 – 18H00	Chantal HIRTH		

- Le revêtement de la seconde portion de la RD11 sera fait en 2020.
- Le préfet a transmis un courrier informant sa volonté de voir un développement du maraîchage dans le Département.
- Un appel à projet a été lancé par Territoire d'Energie 90 pour l'installation de production d'énergie photovoltaïque sur les bâtiments communaux.
- Le Grand Belfort reconduit le fond de concours Plan Paysage.
- Le Département informe de subventions possibles au titre des amendes de police.
- Un avis d'enquête publique est consultable à la mairie de Fontaine pour l'exploitation d'une plate-forme logistique industrielle sur le zone de Fontaine.
- Perrette Franchequin a envoyé une carte de remerciement pour la subvention accordée pour son voyage en Angleterre.

Fin de séance : 22h.




Le Maire,
Michel NARDIN